

COUVERTURE LOCALE*	
Zone de couverture	PAYS DE RESIDENCE DES BENEFICIAIRES EN AFRIQUE
FORMULE DE GARANTIES	ESSENTIEL BIEN-ETRE CONFORT SERENITE
Couverture maximale annuelle par personne	10 millions FCFA
Base de remboursement	80%
HOSPITALISATION –Carence 9 mois pour maternité et 3 mois pour maladies connues à la sélection	80%
Honoraires médicaux et chirurgicaux	80%
Frais de séjour et d'hospitalisation	Maximum 20 000 XAF/jour
Maternité simple	Maximum 150 000 XAF/acte
Maternité Gémellaire	Maximum 250 000 XAF/acte
Maternité chirurgicale	Maximum 400 000 XAF/acte
SOINS COURANT - 3 mois pour maladies connues à la sélection	80%
Pharmacie	80%
Consultations généralistes	Maximum 10 000 XAF/acte
Consultations Spécialistes	Maximum 15 000 XAF/acte
Auxiliaires médicaux	80%
Radios	80%
Analyses	80%
Actes de spécialités	80%
Soins infirmiers	80%
Transport	Maximum 100 000 XAF/an
DENTAIRE -Carence de 6 mois	Maximum 1200 XAF/acte
Soins dentaires	Maximum 150 000 XAF/an
Prothèses dentaires	Maximum 50 000 /an
OPTIQUE ** -Carence de 6 mois	80%
Monture	Maximum 50 000 XAF/an
Verres et lentilles	Maximum 100 000 XAF/an
Chirurgie de l'œil	Maximum 1500 XAF/acte

(*) Couverture uniquement valable dans les centres de soins conventionnés

(**) Valable une fois tous les deux ans

COUVERTURE INTERNATIONALE			
Zone de couverture	France, Maroc		
Formules de garanties	BIEN-ETRE	CONFORT	SERENITE
Couverture maximale annuelle par personne	30 000 €	50 000 €	75 000 €
HOSPITALISATION			
Hospitalisation médicale & chirurgicale	100%		
Frais de séjour	100%		
Frais de chirurgie réparatrice, pour les seuls soins consécutifs à un accident	100%		
Honoraire des médecins, chirurgiens et anesthésistes	100%		
Prescriptions réalisées durant l'hospitalisation (examens, analyses, actes médicaux, frais pharmaceutiques)	100%		
Consultation externe liée à une hospitalisation/chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100%		
Frais post opératoire prescrit suite hospitalisation (exposé dans les 30 jours qui suivent la sortie de l'hôpital)	100% jusqu'à 30 jours / an		
Forfait journalier	100%		
Transport en ambulance terrestre médicalement justifié (dans le cadre d'une hospitalisation)	100% limité à 220 €		
Chambre particulière	100% limité à 200 €/jour		
Frais de séjour des parents ou accompagnateur pour les enfants de moins de 12 ans + lit d'accompagnant	100% limité à 50 €/nuit et à 30 jours		
Hospitalisation ambulatoire / Hospitalisation de jour	Jusqu'à 500 € / acte		
Hospitalisation à domicile	Non couvert		
Sejour en établissement psychiatrique (hospitalisation + traitement)	100% limité à 1500 €		
Délai d'attente: 12 mois			